



> SOMMAIRE

Actualités

- ◆ Local sécurisé pour les médicaments en HAD
- ◆ Fourniture des médicaments en EHPAD
- ◆ Réaménagement de l'accueil
- ◆ Installation de la « Borne mélo » en EHPAD
- ◆ Désignation d'un Coordonnateur diététique Hi-No-Ve

Ressources Humaines

- ◆ Revalorisation de la grille indiciaire
- ◆ Elle a rejoint l'établissement

CGOS

- ◆ Dossier 2017- Nouveauté

Qualité - Gestion des Risques

- ◆ Vigilance attentats
- ◆ Réseau Qualité-Risques Picardie

Vie des services

- ◆ « Rencontre autour de la table » en EHPAD
- ◆ Gâteaux faits maison en cuisine
- ◆ Elections au Conseil de la Vie Sociale
- ◆ Désignation d'une nouvelle T.I.M.
- ◆ Mise en place du MEOPA et de la VNI

Hygiène

- ◆ Inspection légionelles

Finances - Services Economiques

- ◆ EPDR 2017 et propositions de tarifs budgets annexes
- ◆ Dématérialisation des pièces comptables

Evènements

- ◆ Repas d'automne
- ◆ Semaine Bleue - Semaine du Goût
- ◆ Repas de la municipalité et du CCAS
- ◆ Chiens visiteurs - Exposition de peinture
- ◆ Agenda

> EDITO

Les mois qui s'annoncent seront déterminants et mobiliseront toutes les ressources de l'établissement. Ainsi, nous allons à la fin du mois recevoir la visite des experts de la Haute Autorité de Santé dans le cadre de la procédure de certification v.2014. Nombre d'entre vous seront sollicités pour leur répondre et leur montrer que l'hôpital continue de progresser dans le domaine de la qualité et de la gestion des risques et qu'il met tout en œuvre pour répondre aux exigences réglementaires. Je tiens à remercier tous les professionnels pour leur engagement dans cette démarche certes contraignante, mais indispensable à l'évolution de la structure. Cet exercice peut paraître très théorique et formalisé, mais il permet de remettre en cause nos pratiques professionnelles et engage l'établissement dans une démarche d'amélioration continue. Nous ne devons pas subir ce type de visite mais au contraire s'appuyer sur ses recommandations pour produire une offre de soins irréprochable.

Ensuite, nos efforts se concentreront sur la demande de pré-labellisation d'une Unité d'Hébergement Renforcé, dans le cadre du projet médical en cours d'élaboration par notre Président de CME et son équipe.

Enfin, nous sommes également sollicités par les tutelles pour faire face à d'éventuelles catastrophes. Cet été meurtrier où la France a de nouveau subi des attentats et en particulier celui du 14 juillet, nous rappelle que nous devons nous tenir prêts à faire face à nos responsabilités d'établissement public. La révision du plan blanc, les exercices en temps réel nous préparent à faire face au pire. A Nice, le personnel hospitalier a remarquablement réagi pour prendre en charge les blessés. Nous ne pouvons que rendre hommage à leurs actes de dévouement soulignant, une fois de plus, le rôle indispensable de l'Hôpital Public en cette période de crise et d'instabilité.

Ainsi toutes ces sollicitations ne doivent pas nous décourager mais au contraire renforcer notre détermination à poursuivre nos objectifs.

Le comité de rédaction se joint à moi pour vous souhaiter une agréable lecture et d'excellentes fêtes de fin d'année.

S. MEYZA
Directrice Déléguée

**Centre Hospitalier
de Le Nouvion-en-Thiérache**

40 Rue André Ridders
02170 Le Nouvion-en-Thiérache

Directeur de la publication :

P. TREPANT

Comité de rédaction :

S. MEYZA, M. DE NARDA, M-A. VANBUTSELE,
N. LESUR, G. DAMIENS, C. LESNE, M. CARTON,
Y. ROJO, A. LAMANT, C. WALDE,
V. COUSIN, F. FLEURY, L. FLOJAC,
B. ANCELOT, C. VAN DER SYPT, N. FICNER

*Vous souhaitez nous rejoindre ou avez une idée
d'article ? Contactez-nous :*
secretariat.direction@ch-lenouvion.fr



Création d'un local sécurisé pour les médicaments en HAD



Afin de se mettre en conformité avec les exigences de la certification à venir, le service d'HAD se modernise dans le but de pouvoir s'approvisionner en médicaments auprès de la PUI du CH d'Hirson et ainsi de sécuriser le circuit du médicament. Un local spécifique est donc en cours de création par les services techniques au sein du service. En effet, la complexité du parcours du médicament à domicile implique la mise en place d'un processus et des procédures qui en découlent. De la délivrance jusqu'à l'administration en passant par l'acheminement, le parcours de tout médicament doit être sécurisé. Cela implique un travail étroit entre les différents acteurs concernés : Médecins, Pharmaciens, Infirmiers coordinateurs, Infirmiers, Aides-soignants et bien sûr le patient.

Fourniture des médicaments en EHPAD

L'EHPAD est financé, depuis la signature de la convention tripartite, par une dotation en soins dite « partielle sans PUI ». Conformément à l'arrêté du 30 mai 2008, cela implique l'achat de certains dispositifs médicaux par l'établissement (selon une liste préétablie) mais pas celui des médicaments.



La Direction a effectué début 2016, une demande de passage en dotation globale. Suite à la réponse négative de l'ARS, une remise en conformité a été décidée. Le 1^{er} septembre 2016, une convention a donc été signée avec la pharmacie VMP de Le Nouvion-en-Thiérache, qui s'engage à délivrer et à préparer en piluliers les médicaments prescrits pour les résidents.

Réaménagement de l'accueil

Des travaux ont été réalisés courant juin 2016 dans le but de distinguer les admissions en hospitalisation des consultations externes.

L'objectif était triple : préserver la confidentialité, améliorer les conditions d'accueil des patients et consultants ainsi que les conditions de travail des personnes en charge de les accueillir.



Installation de la « Borne mélo » en EHPAD



Afin d'améliorer le cadre de vie des résidents et de favoriser le lien social au sein de l'EHPAD, une "Borne mélo" a été installée dans la rotonde au 1^{er} étage, courant octobre. Il s'agit d'un juke-box amélioré comprenant 2000 chansons des années 20 à 90, adapté aux personnes âgées, qui leur permet de renouer de manière autonome avec les musiques qui ont traversé leur vie et qui apporte du plaisir à tous les résidents, qu'ils soient autonomes, désorientés ou même apathiques, ainsi qu'à leurs familles.

La fonction « juke-box » est assez simple d'utilisation, ce qui permet à certains résidents de programmer eux-mêmes leurs titres préférés. A l'aide d'un répertoire papier, ils peuvent choisir la musique qu'ils veulent écouter en saisissant le numéro correspondant sur de grosses touches.

Cette borne peut également être utilisée durant les animations pour organiser quizz, lotos musicaux, jeux de mémoire, jeux chantés... Beaucoup d'activités variées autour de la musique sont possibles.

Chaque mois, elle s'enrichit de nouvelles fonctions grâce à une mise à jour. Mobile, elle peut être déplacée pour des animations collectives ou individuelles.

Désignation d'un Coordonnateur diététique Hi-No-Ve

Depuis le 1^{er} novembre 2016, le service diététique est mutualisé sur les trois établissements membres de la direction commune. M. Christophe SAROT, Diététicien au CH d'Hirson, en a été désigné comme Coordonnateur.

Il a pour missions de centraliser les informations, de mettre en place les organisations et d'harmoniser les actions du service diététique qui s'est réparti le travail comme suit :

- * M. MILAN, Diététicien au CH de Vervins, prend en charge les secteurs de l'HAD et de l'EHPAD, le mercredi
- * Mme CATELAIN, Diététicienne au CH d'Hirson, prend en charge le secteur des consultations externes, 2 mardis par mois
- * M. SAROT prend en charge le secteur Médecine/SSR, chaque lundi.

Revalorisation de la grille indiciaire

Dans le cadre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations (**Protocole PPCR**), le Gouvernement a décidé de procéder au rééquilibrage entre le traitement indiciaire et la rémunération indemnitaire des fonctionnaires, dans l'objectif d'une amélioration de leur pension de retraite.

Ainsi, ce rééquilibrage progressif entre le traitement indiciaire et les primes et indemnités va s'effectuer par la mise en application du dispositif « **transfert primes/points** » (**TPP**).

Ce dispositif correspond à deux opérations intervenant simultanément :

- ◆ un relèvement de votre indice majoré de rémunération,
- ◆ un abattement sur le montant brut des primes et indemnités que vous percevez.

Cet abattement ne vise pas une prime ou une indemnité en particulier. Il se matérialise par une ligne spécifique intitulée « **transfert primes/points** » sur votre fiche de paie, avec un montant inscrit dans la colonne « à déduire ».

Par conséquent, votre « net à payer » est préservé.



◇ **Modalités et calendrier de mise en œuvre de ce dispositif :**

⇒ **Avec effet rétroactif au 1er janvier 2016**

- Pour tous les personnels relevant de la catégorie B :
 - ◆ revalorisation du traitement de base de **6 points indiciaires**
 - ◆ abattement annuel sur les primes et indemnités de 278 €, soit **23,17 € par mois (5 points indiciaires)**.
- Pour les personnels relevant de la catégorie A, sauf les attachés d'administration hospitalière, les ingénieurs, les psychologues et les sages-femmes des hôpitaux :
 - ◆ revalorisation du traitement de base de **4 points indiciaires**
 - ◆ abattement annuel sur les primes et indemnités de 167 €, soit **13,92 € par mois (3 points indiciaires)**.

⇒ **A compter du 1er janvier 2017**

- Pour les personnels relevant de la catégorie C :
 - ◆ revalorisation du traitement de base de **4 points indiciaires**
 - ◆ abattement annuel sur les primes et indemnités de 167 €, soit **13,92 € par mois (3 points indiciaires)**.
- Pour les personnels relevant de la catégorie A, sauf les attachés d'administration hospitalière, les ingénieurs, les psychologues et les sages-femmes des hôpitaux :
 - ◆ revalorisation du traitement de base de **9 points indiciaires (soit 5 points ajoutés aux 4 points de l'année 2016)**
 - ◆ abattement annuel sur les primes et indemnités de 389 €, soit **32,41 € par mois (7 points indiciaires, soit 4 points ajoutés aux 3 points de l'année 2016)**.
- Pour les attachés d'administration hospitalière, ingénieurs, psychologues et sages-femmes des hôpitaux :
 - ◆ revalorisation du traitement de base de **4 points indiciaires**
 - ◆ abattement annuel sur les primes et indemnités de 167 €, soit **13,92 € par mois (3 points indiciaires)**.

⇒ **A compter du 1er janvier 2018**

- Pour les attachés d'administration hospitalière, ingénieurs, psychologues et sages-femmes des hôpitaux :
 - ◆ revalorisation du traitement de base de **9 points indiciaires (soit 5 points ajoutés aux 4 points de l'année 2017)**
 - ◆ abattement annuel sur les primes et indemnités de 389 €, soit **32,41 € par mois (7 points indiciaires, soit 4 points ajoutés aux 3 points de l'année 2017)**.

◇ **Informations complémentaires :**

* Pour le calcul de l'abattement, ne sont pas pris en compte :

- les éléments qui entrent dans l'assiette de cotisation CNRACL (NBI, prime AS)
- l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement,
- les indemnités ayant le caractère de remboursement de frais,
- les indemnités horaires pour travaux supplémentaires,
- l'indemnisation du service d'astreinte.

* Agents exerçant leurs fonctions à temps partiel : le montant mensuel de l'abattement est réduit dans les mêmes proportions que le traitement.

* Personnels contractuels : ils ne sont pas concernés par ce dispositif.

Elle a rejoint l'établissement

Après avoir suivi une formation de « chargé d'accompagnement social et professionnel », Madame Christelle LESNE a poursuivi ses études par un DU CNC mandataire judiciaire à la protection des majeurs (tutelle/curatelle).

C'est ainsi que tout naturellement, elle a orienté son parcours professionnel dans l'aide à la personne et a intégré l'équipe de l'EHPAD le 1^{er} juillet 2016 en qualité de Responsable Administrative.

Ses principales missions sont les suivantes :

- Accueil des usagers / familles,
- Gestion des dossiers des résidents,
- Participation active au Conseil de la Vie Sociale et au Comité d'animation,
- Recettes diverses, régie....



> CGOS

Dossier 2017- Nouveauté

Début décembre, vous allez recevoir votre dossier CGOS à domicile, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Si vous le souhaitez, plus besoin de retourner ce dossier papier. **Vous pourrez désormais constituer votre dossier 2017 sur votre espace agent, dans la rubrique « mes droits » ou en page d'accueil.**



> QUALITE - GESTION DES RISQUES

Vigilance attentats



En lien notamment avec le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), le ministère des Affaires Sociales et de la Santé a publié en juillet deux guides de bonnes pratiques « Vigilance attentats : les bons réflexes », destinés aux établissements de santé et médico-sociaux. L'un s'adresse directement aux équipes de direction, l'autre aux personnels. Le ministère a également publié une affiche rappelant les principales consignes à garder en tête pour bien réagir si une attaque se produit.

Au sein de l'établissement les mesures suivantes ont d'ores et déjà été mises en place :

- Appel à la vigilance de l'ensemble des professionnels ;
- Affichage des numéros d'alerte ;
- Transmission du guide « Réagir en cas d'attaque terroriste » à l'ensemble des professionnels ;
- Contrôle des flux par la condamnation de certaines portes d'accès avec affichage du logo « Vigipirate » ;
- Fermeture électronique complète des bâtiments pendant la nuit ;
- Réunions d'information avec les professionnels et visionnage d'une vidéo pédagogique sur les bons réflexes à acquérir en cas d'attaque terroriste ;
- Rencontre du Référent Sûreté de l'Aisne afin d'établir un premier diagnostic sécurité et de recueillir son avis sur les mesures à mettre en œuvre ;
- Rédaction et diffusion d'un protocole de signalement d'un comportement suspect ou d'alerte en cas de danger ;
- Désignation d'un référent sûreté en interne (M. FLOJAC) et information des professionnels sur ses missions.

Il reste à prévoir :

- La mise en place d'un système de vidéo-enregistrement aux entrée-sortie de l'hôpital (prévue en 2017) ;
- Une rencontre avec les représentants locaux des forces de l'ordre permettant de s'accorder sur les modalités d'alerte et d'intervention ainsi que de favoriser leur connaissance des locaux ;
- La mise en place de formations périodiques des agents à la sécurité des biens et des personnes (autre que l'incendie) ;
- Un test des connaissances et réflexes acquis par les agents via des exercices de mise en situation.

Réseau Qualité-Risques Picardie

Le Réseau Qualité-Risques de Picardie, auquel l'établissement adhère depuis juillet 2014, doit aujourd'hui voler de ses propres ailes et s'émanciper de l'aide financière de l'ARS. La Communauté Hospitalière Hi-No-Ve s'est engagée, pour l'année 2017, sur une offre complète comprenant de nombreux services **ouverts à tous** et pas seulement aux Responsables Qualité :

- A tout moment, vous pouvez solliciter l'ensemble des établissements adhérents, via le réseau, pour déclencher le protocole « **HELP !** » qui consiste à demander dans l'urgence (ou on) des conseils, documents, supports, ... sur tous sujets. Nous ne sommes pas tous au même niveau de maîtrise et l'union fait la force !
- Vous pouvez, via le réseau, bénéficier de **formations gratuites** et d'actualité, dont les thématiques sont choisies par les adhérents eux-mêmes (sans oublier d'en faire la demande au service formation), comme par exemple actuellement :
 - ◆ Compte Qualité - Patient Traceur - Approche Processus ;
 - ◆ L'après visite de Certification v.2014 ;
 - ◆ Indicateurs et Tableaux de bord ;
 - ◆ Annonce d'un dommage lié aux soins.
- Vous pouvez également bénéficier d'**Audits croisés** (c'est-à-dire entre établissements), voire y participer, sur diverses thématiques choisies. Comme par exemple :
 - ◆ La prise en charge de la douleur induite par les soins ;
 - ◆ L'identification du patient à toutes à toutes les étapes de la prise en charge ;
 - ◆ Le circuit du médicament...
- Vous pouvez participer à différents **groupes de travail thématiques**, comme actuellement :
 - ◆ L'Évaluations des Pratiques Professionnelles (EPP) ;
 - ◆ Les Droits des Patients ;
 - ◆ La Qualité de Vie au Travail (QVT).
- Vous pouvez assister à des **journées d'échanges** autour des pratiques.



Enfin, il vous est possible de consulter le site Internet du réseau <http://www.reseauqualitepicardie.fr/> pour disposer de toutes ces informations et plus. A noter que le site disposera prochainement d'une boîte à outils dans laquelle vous pourrez télécharger documents, procédures, protocoles, fiches, supports d'audit,...

Au terme de l'année 2017, le RQRP prévoit de fusionner avec le Réseau Santé Qualité de « l'ex » région Nord - Pas-de-Calais et pourra ainsi bénéficier de ses ressources et de son expérience.

> VIE DES SERVICES

Atelier « rencontre autour de la table » en EHPAD



Cet atelier a été proposé dans le cadre d'une animation réalisée en EHPAD par Madame Guylaine VILLAIN. Dès que cela est possible, deux menus à thèmes sont proposés à quatre résidents qui choisissent celui qu'ils souhaitent mettre en œuvre. Le repas est ensuite pris avec l'ensemble des participants. Le nombre de résidents est volontairement limité afin de favoriser les échanges et la proximité. En début de séance, les résidents sont accompagnés à la cuisine thérapeutique et participent à l'élaboration d'une partie du repas du midi puis, s'ils le souhaitent, aux tâches ménagères. A l'issue, chaque résident est reconduit dans son étage en emportant avec lui le menu du jour. Une petite carte souvenir (date, événement, photos) lui sera remise quelques jours plus tard afin de lui permettre de se remémorer ce moment.

Réalisé en collaboration avec une aide-soignante, cet atelier a pour objectifs de :

- Favoriser les rencontres entre les résidents des différents étages,
- Développer la communication, la socialisation des résidents,
- Rompre l'isolement,
- Approfondir la connaissance des résidents (moment propice aux confidences),
- Faire participer les résidents et les valoriser à travers l'élaboration d'un repas,
- Apporter un moment de convivialité,
- Réveiller les souvenirs d'autrefois,
- Faire appel aux différents sens.



Gâteaux faits maison en cuisine

Chaque mois de délicieux et appétissants gâteaux d'anniversaire sont confectionnés en cuisine pour les résidents de l'EHPAD.

Le comité de rédaction a tenu à mettre ce travail à l'honneur.



Elections au Conseil de la Vie Sociale

Tous les trois ans, les membres du CVS doivent être renouvelés. Des élections ont donc été organisées le 19 Septembre 2016, afin de désigner les nouveaux représentants du collège des résidents et de celui des familles. Ont été élus pour :

Le collège des résidents :

- Madame ROTSAERT Christiane
- Madame LEFEVRE Marie-Louise
- Madame MERESSE Mauricette
- Madame DEVILLE Christiane

Le Collège des familles :

- Madame COCHET Christine
- Madame POULAIN Laurence
- Monsieur TOURNEUX Hubert

Désignation d'une nouvelle T.I.M.

Madame Aline MERESSE a été recrutée le 1^{er} Mars 2013 en tant que secrétaire pour le SSIAD et le service d'HAD. Depuis le 18 Juillet 2016, elle exerce également les fonctions de Technicienne d'Information Médicale (T.I.M). Son travail consiste à tracer, au travers des systèmes de codification, l'activité médicale réalisée par les différents services et professionnels. Dans ce cadre, elle recueille et contrôle l'exhaustivité et la conformité des informations relatives à l'activité médicale en vue de l'optimisation de la qualité du codage et de la valorisation de l'activité hospitalière. C'est à partir de ces données que les ressources sont allouées entre les différents services.

Pour ce faire, elle utilise différents logiciels nécessaires à la facturation et travaille en collaboration avec M. le Dr CHOUKRI, Médecin DIM.



Mise en place du MEOPA et de la VNI en Médecine/SSR



Le service de Médecine/SSR s'est doté en mai dernier d'un nouvel appareil : l'Elisée 250 (appelé aussi **Ventilation Non Invasive**).

Il s'agit d'un respirateur mixte qui permet de ventiler en permanence des patients en décompensation.

Le service bénéficie également depuis juin d'un équipement **MEOPA** (Mélange Equimolaire d'Oxygène et de Protoxyde d'Azote).

Le MEOPA un gaz inodore et incolore indiqué pour effectuer des soins douloureux (pansements, ponctions veineuses difficiles, soins de nursing douloureux...).



> Hygiène

Inspection légionelles

Deux inspecteurs de l'ARS se sont rendus dans l'établissement le 6 octobre dernier afin de contrôler le niveau de maîtrise du risque « légionelles ». Les légionelles sont des bactéries présentes dans les écosystèmes naturels principalement dans les milieux hydriques. Elles prolifèrent dans les installations qui leur offrent des conditions favorables (stagnation de l'eau comprise entre 25° et 45°, présence de nutriments tels que fer et zinc). A l'intérieur des réseaux de distribution d'eau (notamment d'eau chaude sanitaire), les légionelles peuvent rencontrer des conditions favorables à leur prolifération et conduire à des risques sanitaires pour les usagers. Elles peuvent entraîner une infection respiratoire sévère, la légionellose, qui se contracte par inhalation de gouttelettes d'eau contenant des bactéries, en suspension dans l'air.

Suite à cette inspection, il ressort que l'établissement doit :

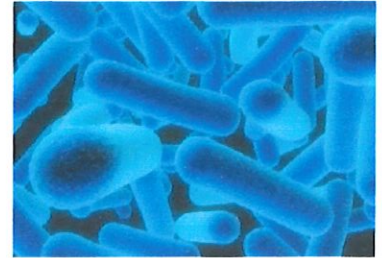
- Limiter la stagnation de l'eau, favoriser la circulation de l'eau dans le réseau en préventif et en curatif,
- Tenir à jour la liste des points d'usage concernés,

- Etablir une planification des travaux et leur priorité

- Effectuer des travaux sur le réseau d'eau,
- Réaliser une traçabilité des suivis obligatoires.

Pour maîtriser le risque « légionelles » :

- Assurer le suivi du carnet sanitaire (traçabilité),
- Etablir le plan de surveillance du réseau sanitaire,
- Faire un bilan des actions menées et des résultats obtenus,
- Participer à la cellule de crise en cas de non-conformité et mettre en place un plan d'action.



> FINANCES - SERVICES ECONOMIQUES

EPRD et propositions de tarifs 2017 - Budgets annexes

Quelques informations sur les budgets EHPAD/Accueil de Jour et SSIAD (campagne budgétaire 2017) pour lesquels les propositions ont été transmises aux tutelles fin octobre 2016.

◆ EHPAD/Accueil de Jour :

- * Les dépenses de personnel (Titre 1) subissent une augmentation de 1,99 %. Cette augmentation résulte principalement de l'impact de l'application des mesures relatives au protocole PPCR (cf. page 3), de la revalorisation de la valeur du point d'indice au 1^{er} février 2017 ainsi que de l'évolution du GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité).
- * Les dépenses d'exploitation (titre 3) une augmentation de 2,05 %. Cette augmentation est basée sur l'évolution tendancielle de chacun des postes de charges depuis 2008.
- * Les dépenses de structure (titre 4) une augmentation de 1,20 %.

Ainsi globalement :

- Les charges de personnel ont été évaluées à 2 265 848,72 €
 - Les charges à caractère médical ont été évaluées à 64 246,00 €
 - Les charges à caractère hôtelier ont été évaluées à 947 545,00 €
 - Les charges d'amortissement et de provisions ont été évaluées à 294 958,69 €
- Soit un budget dépenses/recettes équilibré à 3 572 598,41 €.

◆ SSIAD :

- Les charges de l'exploitation courante ont été évaluées à 191 743,14 €
- Les charges de personnel ont été évaluées à 861 762,41 €
- Les charges de structure ont été évaluées à 50 402,22 €

Soit un budget dépenses/recettes équilibré à 1 103 907,77 €.

Propositions de tarifs Hébergement

EHPAD :

52,82 €/jour (plus de 60 ans)
71,35 €/jour (moins de 60 ans)

Dépendance :

GIR 1-2 : 22,12 €
GIR 3-4 : 13,81 €
GIR 5-6 : 6,23 €

Proposition de tarif Hébergement

Accueil de Jour :

20,00 €/jour

Rappelons que pour l'année 2016, l'ARS a octroyé pour l'EHPAD, section soins, des **Crédits Non Reconductibles (CNR)** à hauteur de 51 890,00 € répartis comme suit :

- Acquisition de matériel médical : 2 066,98 €
- Acquisition de matelas anti escarres : 2 477,09 €
- Acquisition d'un ordinateur pour chariot de soins et support : 871,52 €
- Acquisition de lits médicalisés : 35 760,41 €
- Formation et indemnités de remplacement : 10 714,00 €.

Dématérialisation des pièces comptables

Depuis juin 2016, l'établissement s'est engagé dans une démarche de dématérialisation globale de ses échanges avec le comptable public en adoptant la signature électronique et en dématérialisant toutes les pièces justificatives. La dématérialisation a pour but de transformer les documents papier (mandats, titres et bordereaux) et leur traitement manuel en données informatiques et traitement automatique.

La dématérialisation est un des leviers majeurs de la modernisation et du développement des établissements publics qui apporte entre autres :

- ◆ une optimisation des coûts (simplification des procédures existantes, dématérialisation des pièces justificatives...);
- ◆ une réduction des documents papier et des consommables (affranchissement, cartouches d'encre...);
- ◆ une amélioration globale du délai de paiement (envoi simultané des données et de tous les documents au comptable, réduction des délais de transmission et de traitement des documents...);
- ◆ une sécurisation des échanges de la chaîne comptable et financière;
- ◆ une souplesse dans le processus de visa et signature des flux (outil de signature électronique permettant de visualiser et signer les flux à distance...).

> EVENEMENTS

Repas d'automne

Le jeudi 22 septembre 2016, pour fêter l'arrivée de l'automne, un repas à thème a été réalisé par le personnel de la cuisine et animé par deux chanteurs.



Semaine Bleue



La Semaine Bleue s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2016. Le lundi, les résidents et leurs accompagnants se sont rendus à La Capelle pour participer à un forum intergénérationnel. Avec la Maison Familiale et Rurale, divers ateliers ont été animés par des élèves. L'après-midi a débuté par une marche virtuelle avec découverte du patrimoine local. Avant le goûter qui a conclu cette journée, une intervention du Dr FERRAZ, gériatre, est venue apporter quelques conseils aux aînés pour éviter l'isolement et rester en phase avec la société. A l'EHPAD, l'animatrice a organisé le mercredi 5 une rencontre entre les résidents et les enfants du personnel. Une douzaine d'enfants était présents, ils ont participé à différents jeux avec les aînés. Toujours dans le cadre de cette semaine, ils se sont amusés également avec un loto musical organisé par l'établissement et ils ont participé à une rencontre avec les élèves du Lycée Dolto de Guise.



Semaine du Goût

Dans le cadre de la semaine du goût, les résidents ont eu la chance de bénéficier de repas améliorés par l'ensemble de la cuisine. Le lundi 10 octobre, le déjeuner se composait d'une pêche au thon, suivie d'une palette à la diable et ses choux de Bruxelles, de fromage chaud sur toast et son lit de salade et pour couronner le tout d'un brownie accompagné de sa crème anglaise. Ce repas était accompagné de belles musiques sur lesquelles ils ont pu danser.



Repas de la municipalité et du CCAS

Comme chaque année, le 26 octobre dernier, le CCAS et la ville de Le Nouvion-en-Thiérache ont rassemblé les aînés de plus de 65 ans, pour leur faire partager un menu de fête de grande qualité ainsi qu'un spectacle et une tombola. Ce déjeuner avait été préparé par les services municipaux. Quant à la partie musicale, elle était assurée par Christelle et Laurent, venus spécialement de Sedan, dans les Ardennes.

Chiens visiteurs

Pour le bonheur des résidents, le 12 septembre et le 7 novembre 2016 derniers, Mme KREB Elisabeth, membre du Club Cynophile Cambrésien était venue nous rendre visite accompagnée de ses chiens.



Exposition de peinture

Le 2 novembre dernier, quelques résidents se sont rendus à l'exposition de peinture organisée à la salle polyvalente de Le Nouvion-en-Thiérache.



Dates à retenir pour bien finir 2016 et commencer 2017

- ◆ Fête de Noël des enfants du personnel : mercredi 14 décembre 2016 à 15h00
- ◆ Repas de Noël des résidents de l'EHPAD : vendredi 16 décembre à 12h30
- ◆ Eniphonie à l'EHPAD : lundi 9 janvier 2017 après-midi

